

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 28 (1920)

Heft: 8

Rubrik: Aux samaritains romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chutes dangereuses jusqu'aux camions qui, en 5 minutes, déposaient nos blessés devant l'infirmierie.

Tout ce travail, bien préparé, s'est fait très rapidement, de sorte qu'à 11 h. déjà, le D^r Marval a pu faire la critique. Elle n'a pas été tendre pour tout le monde; il nous a signalé bien des erreurs: le manque de discipline, trop de babillards (ça c'est vrai, tout le monde veut commander et tous ne travaillent pas comme ils devraient!), des pansements mal faits, que sais-je encore, mais il a beaucoup loué les organisateurs qui avaient tout si bien prévu.

Le temps, très menaçant le matin, à tel point que nous avons hésité de partir, s'était remis peu à peu. Nous sommes alors montés au Mail, une colline toute proche, où nous avons trouvé place dans une grande salle de restaurant. Pendant le repas, M. Aeschlimann, au nom des sections de Dames et de Messieurs de Neuchâtel, nous a souhaité la bienvenue; le D^r de Marval a parlé comme délégué de la Croix-Rouge; M. Rauber, président central de l'Alliance, nous a aussi fait un gentil petit discours, pendant que le ciel s'assombrissait de plus en plus. Puis notre président cantonal, M. Röemer, nous a dit de bonnes paroles.

Alors les bondes du ciel se sont ouvertes, et c'est sous une pluie battante que nous avons été prendre le bateau pour une course à l'Île de St-Pierre. On traverse le lac, on passe le canal de la Thielle dans le lac de Biènné et l'on arrive à

l'Île dont je n'ai pas vu grand'chose sous mon parapluie. L'auberge est charmante, et je me promets de retourner dans ce ravissant coin de pays, quand il fera beau temps et que la surlangue aura disparu de la région.

Au retour, les jeunes ont dansé sur le pont, aux accords d'un bon orchestre, et, à la sortie de la Thielle, quand nous sommes rentrés dans le lac de Neuchâtel, toute pluie ayant cessé, nous avons eu un spectacle magnifique: un soleil oblique éclairait la côte neuchâteloise, les montagnes se sont découvertes derrière un lac vert-émeraude, et cette vue merveilleuse nous restera avec le souvenir des belles heures passées au bord de notre lac!

Malgré le temps, on peut dire que ça a été une bonne journée pour les samaritains; en tous cas nous y avons appris beaucoup de choses utiles, et les Neuchâtelois ont bien fait les choses. Respect pour eux!

J'espère, mon cher Robert, t'avoir fait un peu oublier tes maux, et je compte bien te voir à la prochaine, « cantonale »; on nous a dit que ce serait peut-être au Val-de-Travers, je le souhaite de tout mon cœur!

Ton bien dévoué

Nob Amas.

P.-S. Si j'ai été un peu long, c'est que je suis immobilisé par mon pied; je retournerai demain à l'atelier; je n'ai pas besoin de l'assurance!

Aux samaritains romands

A la dernière heure, nous recevons la lettre suivante qui est du plus grand intérêt et que nos abonnés samaritains voudront lire attentivement:

Notre organisation samaritaine comprend une section Vorort qui dirige toute notre

activité et fonctionne comme Comité central. Il lui est adjoint, en qualité de représentants, deux membres de la Suisse orientale, deux du centre et deux romands pour la Suisse occidentale.

Olten, qui est notre Vorort depuis 8 ans, a déjà renouvelé son mandat à cause de la période de guerre mondiale, et le prolonge encore pour arriver à mener à chef les divers travaux en cours, spécialement encore la question de la vente des cartes du 1^{er} août 1921 dont le produit reviendra à notre association.

Néanmoins, il faudra songer à son remplacement. D'autre part, le travail a considérablement augmenté. Il y a eu une impulsion toute nouvelle. Privé de finances, notre Comité central actuel, sous la bonne direction de son président, M. Rauber, a su faire venir l'eau à son moulin. Aujourd'hui, nous possédons un fonds Henri Dunant de plus de 30,000 fr.; il a été mis sur pied une caisse de secours; les postes de secours samaritains sont subventionnés, les nouvelles sections qui se créent reçoivent d'emblée une collection de matériel d'exercice, etc.

On peut se rendre compte du travail fourni surtout par le Comité central actuel et on comprend facilement que le remplacement du Vorort et surtout de son président, qui a contribué pour une large part à la place donnée aux « Welches », est une question délicate et difficile à résoudre.

Pour nous romands, la question nous intéresse très spécialement. Il nous importe beaucoup de maintenir l'avance faite et de pouvoir trouver un bon appui pour progresser toujours plus.

Certaines sections de la Suisse orientale, soit St-Gall, Appenzell, Thurgovie et Grisons vont proposer à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu à Zurich le 22 août prochain, de nommer, en lieu et place d'une section Vorort, un secrétaire général des associations de samaritains en Suisse et de décider notre président central actuel, M. Rauber, à accepter de remplir ces fonctions pour le plus grand bien des samaritains.

La proposition est de la dernière importance, car il y va du progrès et du

développement de la cause du secourisme parmi les sections de samaritains.

D'autre part, pour assumer une tâche aussi importante, seule une personne tout à fait compétente, bien au courant des multiples devoirs d'un tel poste, peut nous donner satisfaction immédiatement et permettre que le travail entrepris se continue sans arrêt et sans accroc. Cette personne nous semble vraiment bien désignée en M. Rauber.

Il est certain que ce nouvel état de choses ne doit pas entraîner les samaritains dans une voie d'indépendance vis-à-vis de la Croix-Rouge. Ce sera peut-être même l'occasion d'élaborer un plan de travail en commun, autrement dit de souder encore davantage, s'il est possible, les samaritains à la Croix-Rouge, qui est, doit être, et doit rester la *mère* de toutes les organisations de secourisme.

C'est pourquoi, à la motion des samaritains de la Suisse orientale, il y aurait peut-être lieu d'ajouter un postulat qui pourrait être ainsi conçu: « A l'occasion de la création d'un secrétariat général des samaritains, il y a lieu de rechercher les voies et moyens de rattacher intimement ce secrétariat à celui de la Croix-Rouge suisse. »

Il n'est pas nécessaire que le secrétariat des samaritains ait son siège à Berne, car il n'est pas question d'abdiquer notre personnalité ou notre indépendance. Oh, non, il faut plutôt se représenter le secrétariat des samaritains comme très autonome, mais travaillant en collaboration intime avec celui de la Croix-Rouge. Il y aurait même lieu d'envisager la possibilité que le secrétariat des samaritains soit sérieusement subventionné par la Croix-Rouge suisse dont il serait en quelque sorte un des rouages les plus importants.

Jusqu'ici, les samaritains sont une organisation auxiliaire de la Croix-Rouge suisse, au même titre que d'autres institutions qui s'occupent du soin aux malades, des questions d'utilité publique, etc. Il

nous paraît qu'il ne serait pas impossible de donner à l'Alliance suisse des samaritains une place encore plus définie, de les amalgamer mieux que jusqu'ici à la Croix-Rouge , et le moment de la transformation qui se prépare est peut-être l'instant opportun!

Que chaque samaritain songe à cette importante question et que les délégués qui viendront à l'assemblée des sections romandes à Yverdon, le 8 août prochain, soient munis des pouvoirs nécessaires pour prendre telle décision qui ne manquera certes pas d'intervenir.

Autorisation officielle de pratiquer comme garde-malade

En date du 1^{er} juillet, la circulaire qu'on va lire a été adressée à tous les départements cantonaux d'hygiène. En outre les diverses sociétés médicales de la Suisse ont été invitées à donner un préavis favorable à la solution préconisée.

Nous savons que plusieurs autorités cantonales ont déjà répondu et se sont déclarées d'accord avec les mesures proposées.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Les soussignés vous prient respectueusement de bien vouloir étudier l'opportunité de faire dépendre d'un examen d'Etat l'exercice de la profession salariée de garde-malade dans votre canton.

Nous nous permettons de recommander cette question à votre bienveillant intérêt, en vous soumettant brièvement les raisons qui nous ont engagé à tenter la présente démarche auprès de nos autorités cantonales.

Si jadis les gardes-malades n'étaient guère que des aides manquant parfois des connaissances les plus élémentaires en fait de médecine ou de chirurgie, elles reçoivent aujourd'hui une éducation spéciale qui leur permet de travailler en collaboration intime avec le médecin-traitant, tout en leur faisant saisir la distance qui les sépare du corps médical.

C'est avec raison qu'un peu partout l'exercice de la profession de sage-femme dépend d'un diplôme délivré par les autorités. Nous savons d'autre part que dans plusieurs cantons les masseurs et pédicures ne peuvent travailler qu'après avoir passé un examen officiel et obtenu un diplôme. N'est-il pas étrange qu'il n'en soit pas de même pour la profession de garde-malade?

En effet, la responsabilité d'une infirmière qui reste continuellement auprès de son malade, alors que le médecin ne le

voit qu'une ou deux fois par jour, est grosse de conséquences. La garde-malade doit parfois reconnaître des symptômes alarmants, et, le cas échéant, prendre des initiatives qui peuvent demander souvent des connaissances techniques étendues. Le médecin — et plus encore le malade — doit donc pouvoir compter sur les capacités de celle qui remplace le docteur pendant l'absence de ce dernier. Il en résulte — pour l'infirmière — une responsabilité au moins aussi grande que celle des sages-femmes, des masseurs ou des pédicures.

Vous n'êtes pas sans savoir que la guerre a fait surgir une foule de gardes-malades improvisées dont un grand nombre ne possède ni le sérieux ni les connaissances indispensables à l'exercice de cette profession. L'épidémie de grippe a contribué pour sa part à faire pulluler du personnel infirmier parfois bien peu qualifié et qui, ayant rendu des services appréciables au moment du fléau, cherche maintenant à poursuivre son activité auprès des malades, alors que toutes études sérieuses, tout stage nécessaire dans des écoles ou des hôpitaux lui font complètement défaut.

Ce personnel de fortune porte les costumes les plus fantaisistes et qui peut prêter à confusion avec les costumes de nos gardes-malades laïques diplômées. Il est hors de doute que c'est dans le but de se procurer du travail salarié qu'une foule de gardes cherchent à en imposer ainsi au public, et il est non moins certain que ces costumes contribuent à tromper ceux auxquels ces pseudo-infirmières s'adressent.

Dans un certain nombre d'Etats, seules les gardes diplômées sont autorisées à